



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

**Programmation du Fonds Social Européen
2014-2020 : mise en œuvre par le Département**

Rapport n° CG/2014/63

Service Chef de file :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La programmation 2014-2020 du Fonds social européen est entrée dans une nouvelle phase de mise en œuvre depuis l'approbation, par la Commission Européenne, des orientations nationales en la matière.

Le Département du Bas-Rhin sera organisme intermédiaire du volet inclusion.

L'objet du présent rapport est de préciser, dans cette perspective, les éléments de cadrage qui permettront au Président du Conseil Général du Bas-Rhin de déposer auprès du Représentant de l'Etat, la demande de fonds afférents et de donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de la programmation.

La programmation des crédits du Fonds Social Européen (FSE) 2007-2013 s'achève et une nouvelle s'ouvre pour la période 2014-2020.

Le Département du Bas-Rhin s'était engagé dans la 1ère programmation en mobilisant des crédits FSE comme levier de sa politique d'insertion, à hauteur de 1,3 M€ par an. C'est ainsi qu'une part des coûts de l'équipe emploi du Département a été prise en charge par ces crédits européens, tout comme les chantiers d'insertion, les ateliers de redynamisation ou encore les accompagnements professionnels.

Pour le Département, cette mobilisation a permis par exemple, d'augmenter de 30 % les capacités d'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA. Elle favorise réellement la mise à l'emploi de ces publics. Dans le contexte de contrainte financière auquel est soumise la collectivité, le FSE est un levier capital tant de la politique départementale d'insertion que du plan de maîtrise budgétaire du Pôle Aide à la Personne (les mises à l'emploi réduisant d'autant les allocations RSA versées).

Pour la nouvelle programmation FSE 2014-2020, le Département s'est à nouveau positionné pour devenir organisme intermédiaire.

1) Une proposition de programme opérationnel du Conseil Général du Bas-Rhin à hauteur de 4,016 M€ par an (24,1M€ pour la durée de la programmation) pour venir en appui du Pacte de Réussite

Dans ce cadre, le programme opérationnel proposé par le Département priorise l'ensemble des actions favorisant la préparation, la mobilisation, l'accompagnement, le placement et le maintien dans l'emploi des allocataires du RSA : équipe emploi, ateliers de mobilisation vers l'emploi, opérateurs d'accompagnement, ateliers Passerelle, appui aux travailleurs indépendants pour le développement de leur chiffre d'affaires...

Une part importante du FSE sera consacrée aux chantiers d'insertion.

Par ailleurs, une part des crédits FSE sera consacrée à l'accompagnement vers et dans le logement des publics jeunes en situation de précarité. Il s'agit du renforcement du Pass Accompagnement mis en place dans le Bas-Rhin par le Conseil Général.

Enfin, des crédits FSE seront mobilisés pour des actions d'insertion à destination de publics autres que les allocataires du RSA (par ex : allocataires de l'allocation de solidarité spécifique).

Le tableau joint en annexe décline l'ensemble des actions envisagées.

La répartition prévisionnelle annuelle serait la suivante, pour un montant total de 4,016 M€ :

- Actions visant à réduire les freins périphériques à l'emploi : 910 000 € ;
- Accompagnement professionnel des allocataires du RSA : 1 140 000 € ;
- Accompagnement et professionnalisation des salariés en contrat aidé (chantiers d'insertion) : 1 141 000 € ;
- Actions spécifiques (cette ligne permet de co-financer des actions locales proposées par des partenaires) : 300 000 € ;
- Appui aux entreprises pour leurs recrutements (co-financement de l'équipe emploi) : 225 000 € ;
- Développement de l'accompagnement des allocataires du RSA/Travailleurs indépendants : 200 000 € ;
- Assistance technique (elle permet le co-financement des personnels en charge de la gestion du programme du Conseil Général du Bas-Rhin) : 100 000 €.

L'ensemble de ces actions visent à venir en appui au Pacte de Réussite, notamment pour ce qui concerne la mobilisation des employeurs et des allocataires du RSA.

2) La mise en place d'un accompagnement des acteurs locaux pour s'assurer de la mobilisation optimale de l'enveloppe des crédits FSE

Il appartient au Conseil Général du Bas-Rhin de signer une convention de subvention globale avec l'Etat.

Cette convention acte le montant global mobilisable sur la période ainsi que les procédures de respect des obligations européennes en la matière.

Le Département est seul responsable de la gestion de ces crédits pour le compte de l'Etat et de l'Union Européenne.

S'agissant des opérateurs de l'insertion, ils seront tous rencontrés d'ici la fin du mois de décembre afin d'expliquer le contenu de la programmation européenne du Conseil Général du Bas-Rhin.

Afin de permettre aux acteurs locaux de solliciter les crédits FSE, un appel à projet sera lancé par le Département à partir du 1^{er} trimestre 2015 (après signature de la convention avec l'Etat).

Afin de s'assurer du bon déploiement de la programmation, deux types d'accompagnement seront mis en place par le Département auprès des acteurs sollicitant des crédits FSE :

- Un accompagnement pour l'élaboration du projet co-financé par le FSE, avant le dépôt du dossier de demande : cet accompagnement est important car il permet de travailler très en amont sur la nature des justifications qui seront sollicitées lors des contrôles FSE. Il permet d'amener l'opérateur à réfléchir à tous les aspects de son projet : cohérence avec les orientations du Département, modalités de déploiement pour simplifier les contrôles, ... ;
- Un accompagnement technique durant la période de versement de crédits FSE : visites sur place pour s'assurer du déploiement du projet, conseil à la formalisation des justificatifs pour anticiper les contrôles et leurs éventuelles conséquences (indus de FSE), conseil pour la mise en place de mesures correctives en cas de difficultés...

Cet accompagnement est un enjeu fort pour le Département. Il sera réalisé par la Direction Insertion et Action Sociale / Service Insertion et Lutte contre les Exclusions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- autorise son Président à confirmer la sollicitation des crédits FSE dans le respect des orientations du présent rapport ;

- donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de la programmation FSE 2014-2020 ainsi que la validation des conventions nécessaires.

Strasbourg, le 19/11/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL